

Saint-Diéry, le 23 septembre 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas !

La commune de Saint Vincent propose en partenariat avec le SICTOM des Couzes de mettre en place du compostage en bourg.

Actions :

La mairie envisage d'installer au cours de l'année des composteurs, (sous réserve d'une participation suffisante).

Ce dispositif permettra aux usagers de la commune de réduire leurs ordures ménagères, permettre à celles et ceux qui n'ont pas de jardin de composter et de récupérer du compost de qualité gratuitement.

Un geste écologique et économique :

1/3 de la poubelle ordures ménagères est composé de restes alimentaires (biodéchets). Quel dommage, alors qu'on peut leur donner une seconde vie en les compostant.

Moins de tonnages seront dirigés vers le pôle de valorisation VERNEA, donc moins de coûts pour la collectivité à compétence collective. Cela limitera les coûts par la suite pour les usagers.

De plus, la loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015 a sensiblement renforcé les objectifs relatifs aux biodéchets, en prévoyant « [...] de sortir ces déchets de la poubelle ordures ménagères d'ici 2024.

Ce projet permettrait à chaque citoyen de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés.

Dans le but d'évaluer la participation à ce projet, pour les personnes intéressées, merci de vous faire connaître auprès de la mairie avant le :

Mairie de SAINT VINCENT: Le Bourg – 63320 Saint Vincent

Téléphone : 04 73 71 15 86

Mail : mairiesaintvincent@wanadoo.fr



.....

COUPON-REPONSE POUR COMPOSTAGE

Nom/Prénom :

Adresse :

Téléphone :

s'inscrit pour participer au compostage : OUI NON

se propose pour être référent de site : OUI NON